

LE DÉPORTÉ DE LA GRANDE GUERRE : UN 'HÉROS' CONTROVERSÉ

Le cas de quelques communes du Sud Luxembourg belge

STÉPHANIE CLAISSE *

AU LENDEMAIN DE LA PREMIÈRE GUERRE, EN BELGIQUE, ON SE PRÉOCCUPE DE TOUTES LES VICTIMES CIVILES DU CONFLIT : SOLDATS, FUSILLÉS, DÉPORTÉS. C'EST AINSI, PAR EXEMPLE, QUE LEURS NOMS SONT GRAVÉS SUR LES MONUMENTS AUX MORTS COMMUNAUX, CE QUI TRADUIT UNE CERTAINE RECONNAISSANCE NATIONALE. POURTANT SUR LE PLAN LOCAL, IL APPARAÎT QUE CERTAINS DÉPORTÉS ONT LE SENTIMENT DE NE PAS ÊTRE VRAIMENT RECONNUS. DANS LES FAITS, ILS SEMBLENT RÉELLEMENT SUSPECTÉS, AU POINT QUE L'ON POURRAIT SE POSER LA QUESTION : LE DÉPORTÉ DE LA GRANDE GUERRE EST-IL UN HÉROS ?

Tout monument aux morts émanant de la Première Guerre nous parle de ceux qui l'ont vécue, en sont morts, ont survécu. Nous ne nous attarderons pas sur les méthodologies d'analyse de ces mémoriaux (inspirées de celles d'A. Prost ou d'A. Becker et adaptées au cas belge), par ailleurs présentées dans l'article de A. Tixhon et L. Van Ypersele. Lors d'une étude – à partir de 42 monuments aux morts – sur la mémoire de la guerre 1914-1918 dans quelques villages ardennais et gaumais ¹, nous avons pu effectuer peu ou prou des constatations semblables quant aux types de monuments ², leur emplacement ³, le financement ou encore leur date d'érection et d'inauguration ⁴. Nous avons également développé une problématique plus large qui évoquait notamment la représentation du combattant, du fusillé, du déporté.

Comme dans l'étude de A. Tixhon et L. Van Ypersele, la figure du soldat est bien entendu primordiale. Généralement, les noms des combattants viennent en premier sur les monuments. Cependant, dans certaines localités plus touchées comme Tintigny ou Rossignol, l'image du fusillé finira, suite aux événements qui s'y sont déroulés lors de l'invasion, par captiver le souvenir. Quant au déporté, il n'est pas oublié.

Au lendemain de la Grande Guerre, cette reconnaissance des victimes civiles est, contrairement à ce qui se passe alors en France, une spécificité belge. Toutefois, il apparaît que, en pratique et au niveau local, si la reconnaissance des civils fusillés est affirmée comme une évidence, celle des déportés ne va pas sans mal. Pourquoi ? C'est ce que nous allons tenter de cerner ici. Mais pour bien comprendre le contexte dans

1 S. CLAISSE, *La Mémoire de la guerre 1914-1918 à travers les monuments aux morts dans les communes d'Etalle, Habay, Légglise et Tintigny*, Louvain-la-Neuve, mém. lic. en histoire, UCL, 1999.

2 Le type de mémorial le plus fréquent dans nos communes est la plaque (31 %). Ensuite vient l'obélisque qui représente 23 % de l'échantillon. Les monuments à statuaire ne sont pas légion (16 %), tout comme les stèles plus ou moins élaborées (16 %). Restent 14 % des mémoriaux qui sont difficilement classables.

3 Les monuments sont généralement situés dans des lieux ouverts et communautaires. Dans cette région essentiellement catholique, la plupart des monuments aux morts se situent à l'intérieur ou aux abords des églises (34 %). Les autres mémoriaux sont érigés sur des places mixtes (26 %), des places communales (21 %), dans un cimetière (7 %) ou à d'autres endroits (12 %).

4 Cfr, en annexe, la carte situant, au sein des communes issues des fusions de 1976, les monuments aux morts de la guerre 14-18 érigés dans la région.

lequel vont émerger ces questions de reconnaissance et de mémoire, revenons sur le début du conflit, en août 1914.

I. La région du Sud Luxembourg et la Grande Guerre

La grande majorité des entités étudiées ici (aujourd'hui regroupées sous les noms d'Habay, Etalle et Tintigny) se situent en Gaume, dans l'arrondissement de Virton, tandis que les autres (constituant l'actuelle commune de Légglise) appartiennent à l'Ardenne et font partie de l'arrondissement de Neufchâteau. Avant la fusion de 1976, chaque petite commune menait sa propre existence. Au début du XXe siècle, dans ces localités essentiellement forestières et rurales, la densité de population n'est guère élevée⁵. La majorité des habitants se consacrent à l'élevage et à l'agriculture. A côté d'un artisanat local, existent aussi quelques petites industries (clouterie, briqueteries, brosserie...). Sur le plan politique, les catholiques sont dominants. Les libéraux recueillent çà et là quelques sièges; le poids des socialistes est négligeable⁶. Bref, on mène là une vie sans confort, certes, mais apparemment sereine. L'invasion d'août 1914 va briser cette harmonie et bouleverser les populations ardennaises et gaumaises.

Le 2 août, les Allemands occupent le grand-duché de Luxembourg. Dans la soirée, ils envoient un ultimatum à la Belgique. Ce dernier – exigeant le libre passage des armées allemandes – indigné la population belge. Il est rejeté par son gouvernement le 3 août. Dès le 6 août, quatre divisions de cavalerie française, sous les ordres du général Sordet, franchissent la frontière franco-belge pour s'installer dans la province du Luxembourg. Tandis qu'un détachement se dirige vers Arlon, celui du capitaine de Montagnac, après avoir dépassé Virton, oblique vers le nord. Dépassant Etalle, les deux flancs-gardes parallèles marchent sur Sainte-Marie et Vance pour se rassembler à Habay-la-Neuve avant de continuer vers Vlessart⁷.

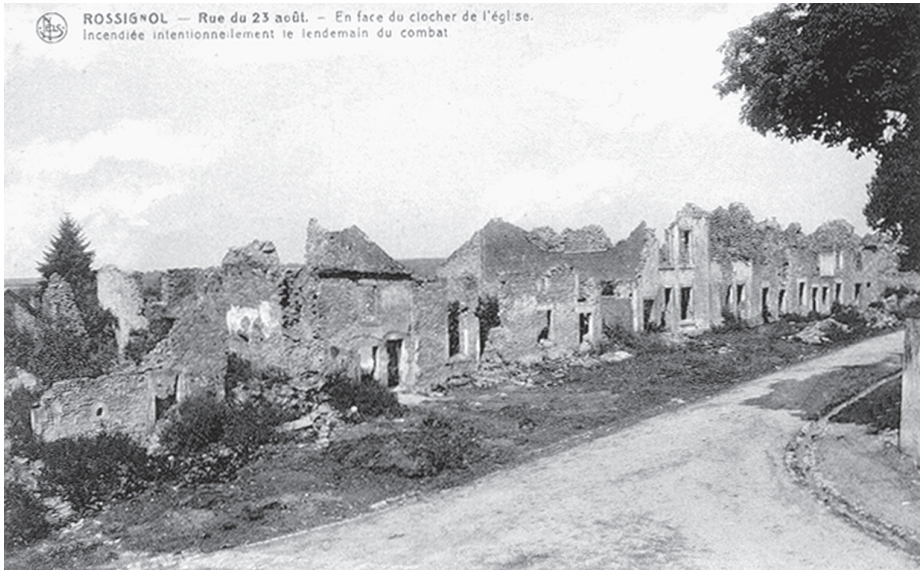
La raison de la présence française dans le Sud Luxembourg est double. D'une part, cette contrée dispose d'une frontière commune avec la France; d'autre part, il s'agit de protéger une région que l'armée belge a choisi de ne pas défendre. Les troupes françaises sont donc plutôt bien accueillies par la population. Pour lors, la mission des cavaliers consiste essentiellement à reconnaître le terrain, c'est-à-dire à tenter de cerner les dispositifs de marche de l'ennemi et l'importance des forces mises en place,

5 En 1910, on dénombre 325 habitants à Buzenol, 524 à Ebly, 796 à Witry. Etalle en comprend 1.102. En somme, seuls Hachy et Habay-la-Neuve dépassent les 1.800 habitants. D'après H. HASQUIN (dir.), *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, 4 vol., Bruxelles, 1980.

6 D'après les chiffres des élections du 15 octobre 1911 parus dans *L'Avenir du Luxembourg* des 16-17.X. au 19.X.1911.

7 Pour une approche approfondie de ces premières journées d'août, consulter J.C. DELHEZ, 1914. *La cavalerie française en Gaume*, Virton, 1994.

Le déporté de la Grande Guerre



- Rossignol. La rue du 23 Août, incendiée intentionnellement par les Allemands le lendemain du combat. (Carte postale MUSÉE GAUMAIS, Virton)

ce, afin de préparer le déploiement des armées d'infanterie. Du 6 au 20 août, les combats livrés par la cavalerie française s'apparentent plutôt à quelques escarmouches. A son départ le 21 août, c'est au tour de l'infanterie française des IIIe et IVe armées d'entrer en Gaume.

La mission de la IVe Armée française pour le 22 août apparaît sans accroc⁸. L'ordre lu aux unités avant le départ est rassurant : "Aujourd'hui, marche de 33 kilomètres. Arrivée à Neufchâteau vers 11h. Cantonnement. Aucune rencontre à prévoir"⁹. Bref, les soldats français sont plutôt sereins lorsqu'ils atteignent Rossignol. La population, elle, est fort inquiète. "Les habitants de Rossignol, qui savaient à quoi s'en tenir sur la présence de l'ennemi à proximité, eurent soin d'avertir les officiers français en leur disant que la forêt était 'infestée d'Allemands'. Les mêmes avertissements avaient été donnés par

8 Tintigny. *Rossignol. Neufchâteau. 22 août 1914*, Paris, s.d., p. 10 : "Le Corps Colonial aura pour objectif Neufchâteau; toutefois sa 2e Division, maintenue en seconde ligne à la disposition du commandant de l'Armée, ne dépassera pas Jamoigne (elle ne sera pratiquement pas engagée). A sa droite, le 2e CA s'avancera en une colonne par Tintigny et Mellier ayant pour objectif Léglise. A sa gauche, le 12e CA débouchant par Saint-Médard et Straimont prendra pour objectifs Recogne et Libramont".

9 A. GRASSET, *La guerre en action. Surprise d'une division. Rossignol - Saint-Vincent*, Paris, 1932, p. 48.

des habitants de St-Vincent et de Breuvanne”¹⁰. Toutefois, les Français ne semblent pas tenir compte de ces propos alarmistes; un message vient de leur confirmer que les forces allemandes sont à 35 kilomètres à l’est de Neufchâteau. De fait, ils sont surpris à l’orée de la forêt de Rossignol par des violents feux d’armes automatiques venant de tranchées dissimulées dans les taillis situés de part et d’autre de la route.

Entre la IV^e armée française et la IV^e armée allemande, une lutte violente s’engage. Toute la journée, la bataille fait rage. Mais peu à peu, la situation à Rossignol comme à Breuvanne ou à Bellefontaine, paraît sans issue. L’ultime carré qui s’accroche au village de Rossignol, puis au château, ne pourra empêcher l’armée allemande de déferler sur les derniers défenseurs. Vers 20 heures, les combats prennent fin. Rossignol, Breuvanne et Tintigny brûlent. A Saint-Vincent aussi des incendies éclatent. Du côté français, les pertes sont lourdes¹¹.

Si les Allemands remportent cette victoire, ils n’en demeurent pas moins excédés par cette perte de temps et d’hommes. A leur exaspération face à une population belge ‘pro-française’, se mêle la hantise des francs-tireurs. Dans une atmosphère d’excitation, le moindre fait insolite, le moindre incident est imputé aux francs-tireurs. C’est dans cet état d’esprit particulier que sont perpétrées les ‘atrocités’.

Le 22 août, lors de la bataille, quelques habitants de Rossignol soignent les blessés tandis que les autres, voyant leur village devenir le centre du combat, cherchent des abris sûrs pour se cacher. Vers 14 heures, un obus cause les premiers incendies. Les autres sont allumés intentionnellement par les Allemands. Pendant ce temps, des soldats français s’enfuient, alors que d’autres, blessés, sont achevés par l’ennemi. Lorsque la nuit tombe sur le village, les flammes continuent de dévaster les maisons. Certains habitants passent la nuit dans leurs jardins. “Au cours de la matinée [du lendemain], il fut visible que les Allemands cherchaient un prétexte pour pouvoir exercer des sévices sur la population : ils organisèrent, en effet, aux quatre coins du village, des simulacres de combats et tirèrent eux-mêmes des coups de feu dont ils accusèrent des Français et des habitants”¹². Des maisons sont alors incendiées sur ordre. Les habitants tentent bien de s’enfuir vers Orsinfain ou la forêt, mais les Allemands leur barrent la route. Les femmes et les enfants sont mis à part tandis que les hommes sont rassemblés dans un immense enclos déjà rempli de soldats français, le “camp de la misère”. Le 25 août, les prisonniers sont dirigés vers la gare de Marbehan. Entassés dans des wagons à bestiaux, ils partent pour Arlon. Le train

10 J. HUBERT & J. NEUJEAN, *Les drames de l’invasion allemande dans le Luxembourg belge. Rossignol*, Tamines, 1938, p. 32.

11 *Histoire et épopée des troupes coloniales*, Paris, 1970, p. 119 : “Le 22 août 1914, le 1^{er} Colonial perdit 2 800 hommes dont 58 officiers; le 2^e Colonial 2850 Marsouins, dont 20 officiers, tombés pour l’honneur de leurs Drapeaux”.

12 J. HUBERT & J. NEUJEAN, *op.cit.*, p. 106.

est garé à proximité du pont de Schoppach. C'est là que, le mercredi 26 au matin, les 120 civils sont, sur l'ordre du colonel von Tessmar, fusillés par groupes de dix. Parmi les derniers, se trouve une femme, Mme Hurieaux. "A Rossignol, on ne savait naturellement rien de l'effroyable massacre qui venait d'ensanglanter le talus désormais sacré du pont de Schoppach à Arlon. Il y avait 64 veuves et 142 orphelins qui ne se doutaient pas du nouveau malheur dont la révélation, quelques jours plus tard, allait mettre le comble à toutes les tortures qu'ils avaient endurées"¹³. Par ailleurs, quatre habitants de Rossignol sont fusillés parmi les ruines des maisons incendiées du village.

Si Tintigny n'a pas été témoin des horribles combats qui font rage dans les environs de Rossignol et de Neufchâteau, ses habitants – comme ceux d'Ansart, Poncelle et Breuvanne – vont être néanmoins durement éprouvés. "Tintigny, à part l'église et quelques maisons, s'alluma comme une torche, nonante trois de ses habitants furent fusillés au pied d'un talus, comme à Ansart, sur le pas de leur porte, dans la rue, dans les champs, derrière une haie..."¹⁴.

Jusque-là, quelques villages étaient restés à l'abri. Mais une fois la bataille engagée, "les Allemands victorieux sur la Semois n'ayant plus besoin de dissimuler le mouvement de leurs troupes dans la forêt, purent dès lors suivre un nouvel axe de pénétration, la route de Habay-Marbehan, ce qui impliquait la traversée des villages de Habay-la-Vieille, Houdemont et Rulles"¹⁵. C'est ainsi qu'Houdemont voit défiler les troupes ennemies, des prisonniers français mais aussi des rescapés qui fuient le champ de bataille de Rossignol. Quant aux Allemands installés dans le village, ils deviennent menaçants. Il est désormais interdit à la population de s'aventurer dehors après 20 heures. Le 24 août, on retrouve le cadavre du fermier C. Rossignon. Lorsqu'un nouveau convoi allemand arrive à l'entrée d'Houdemont, c'est la débandade. Beaucoup fuient vers les bois. Une nouvelle fusillade éclate. Les soldats font irruption dans les habitations, frappent des hommes à coups de crosse puis les tuent. D'autres sont abattus tandis qu'ils tentent de fuir. C'est une véritable "chasse à l'homme"¹⁶. En tout, on dénombre onze victimes et quelques blessés. Toutefois, les Allemands n'en restent pas là. "La volonté de brûler le village est manifeste, les soldats utilisèrent des bombes incendiaires. Ainsi, sur les 110 habitations que comptait la localité, 61 furent brûlées"¹⁷. Un village meurtri, complètement détruit, des familles en deuil et sans abri, voilà ce qu'il reste de Houdemont après le départ des troupes ennemies...

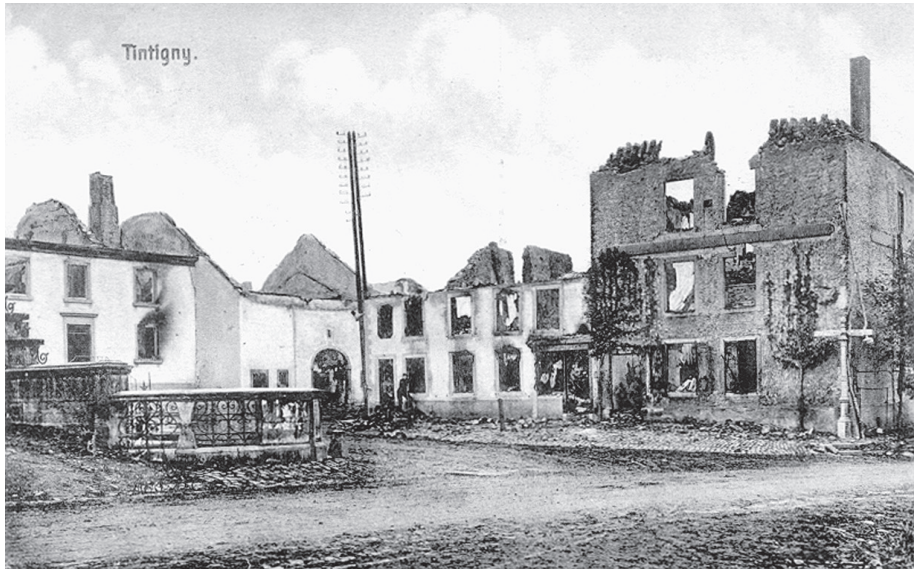
13 *Idem*, p. 132.

14 R. MARCHAL, *Coins de Gaume, mon beau pays. Etalle, Habay, Tintigny, Chiny, Jumet/Charleroi*, 1981, p. 146.

15 A. THOMAS, *Historique de la guerre 14-18 dans la commune de Habay. Livre I : Les combats*, Habay, s.d., p. 37-38.

16 J. SCHMITZ & N. NIEUWLAND, *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et du Luxembourg*, t. 7 : *La bataille de la Semois et de Virton*, Bruxelles/Paris, 1924, p. 169.

17 A. THOMAS, *op.cit.*, p. 43.

Le déporté de la Grande Guerre

- Tintigny, après les destructions du 22 août 1914.
(Carte postale MUSÉE GAUMAIS, Virton)

Houdemont, Rossignol, Tintigny, ... quels massacres ! De ce mois d'août 1914, c'est surtout l'image de ces villages martyrs que l'on va retenir. Pourtant, la peur règne partout. Et il n'est pas de localité qui n'ait été effrayée par le passage des troupes germaniques. A peine arrivés à Mellier, les soldats prennent quatre habitants en otage. "Ceux-ci, au témoignage d'un Allemand lui-même, furent indignement traités pendant deux jours et relâchés le samedi matin seulement. L'après-midi de ce jour, des cavaliers fuyant la bataille de Rossignol arrivèrent à Mellier et tirèrent sauvagement sur un groupe de civils dont ils tuèrent trois personnes et en blessèrent deux autres"¹⁸. Plus loin, à Thibessart, trois habitants – condamnés à mort pour détention de cartouches – sont fusillés. Perdus dans la grande forêt, les hameaux de Vlessart et Louftémont ne sont pas inquiétés. Celui de Behême, par contre, est menacé par les Allemands qui, face à quelques coups de feu tirés par une patrouille française, croient à un repaire de francs-tireurs. A Anlier, quatre civils sont arrêtés et conduits jusqu'à Léglise où deux d'entre eux sont fusillés.

¹⁸ J. SCHMITZ & N. NIEUWLAND, *op.cit.*, p. 36.

Si ces exactions apparaissent moins massives ou spectaculaires qu'à Rossignol, Tintigny ou Ethe¹⁹, elles n'en marquent pas moins les habitants. Par exemple, à Etalle, où quelques coloniaux ont réussi à se réfugier, éclate une fusillade. C'est ainsi que, les 22 et 23 août, les Allemands, puissamment énervés, mettent le feu à 29 maisons et s'en prennent à la population. Le samedi 22, six habitants d'Etalle sont fusillés sur place. Les autres sont dirigés vers l'église : "Fortement bousculés, menés à coups de crosse de fusil ou à la baïonnette, avertis que nous serons tous fusillés, nous arrivons à l'église. A l'entrée, nouvelle fouille. Des officiers injurient le doyen Jadot et le vicaire Pierret. Assis sur les chaises, tout le monde pense, prie et observe un silence complet tandis que de nombreuses sentinelles se promènent baïonnette au canon. A chaque instant, de nouveaux stabulois et stabuloises, pris dans tous les coins du village, sont amenés à l'église. Des hommes et des femmes de tout âge (dont des vieillards), des enfants et des malades pris au lit. Peur, anxiété, terreur. Toute la nuit se passe sur la chaise"²⁰. Sept civils d'autres localités (dont le bourgmestre de Hachy) sont exécutés le lendemain. Une autre image qui restera longtemps dans les mémoires est celle du cadavre du vicaire d'Etalle, l'abbé Joseph Pierret, pendu à un poteau téléphonique.

Des villages plus petits tels Huombois, le lieu dit Croix-Rouge, ou encore Buzenol seront également touchés. Ça et là le scénario semble se répéter : des maisons brûlées, des civils faits prisonniers puis fusillés.

De ces journées effroyables, il ne reste – outre une angoisse irrépressible – que des morts, des larmes et des ruines. En somme, sur l'ensemble de la région du Sud Luxembourg, les villages épargnés font plutôt figure d'exception. D'ailleurs, à Marbehan, cette immunité a un prix; rendue responsable des coups de feu tirés durant la nuit, la population se voit infliger une amende de 5000 francs or. Bref, avec Chantemelle ou Légglise, "Villers-sur-Semois est une des rares communes qui vit déferler, pendant la journée du 22 août 1914, les troupes allemandes, sans avoir à déplorer la perte d'aucun habitant et sans devoir enregistrer des incendies"²¹.

A l'issue de l'invasion allemande, les populations de ces villages gaumais et ardennais demeurent choquées. Dans certaines entités comme Rossignol, Houdemont, Tintigny, tout est à reconstruire : les habitations et les êtres. Là, plus qu'ailleurs, demeure un grand sentiment d'injustice, d'impuissance, de révolte, de haine face à ces massacres. Dans des villages désormais dépeuplés, le poids de ces hommes 'fauchés' pèse terriblement. En plus d'une tristesse immense, comment aider les veuves et les orphelins se trouvant dans un véritable dénuement ? Tous ces sentiments mélangés, nous les retrouverons dans les discours et les monuments d'après-guerre. Toutefois, la bataille continue et

¹⁹ Cfr à ce dernier propos, notamment *Idem*, p. 263-310.

²⁰ O. DEJARDIN, *Chronique stabuloise de la guerre 14-18*, Etalle, 1989, p. 7.

²¹ J. SCHMITZ & N. NIEUWLAND, *op.cit.*, p. 161.

durant une quarantaine de mois, il va falloir subsister sous un régime d'occupation : "Pauvres villages gaumets, vos maisons sont incendiées, vos enfants fusillés, mais vous qui restez, préparez-vous à endurer les souffrances et à supporter les vexations du terrible joug allemand"²².

Que dire d'une occupation par l'ennemi sinon qu'elle engendre moult sentiments d'absence ? Une terrible absence de vie normale, de liberté, des êtres chers partis... pour un temps ou pour toujours. Qui sait ? Une absence de sécurité, du nécessaire, de projets... Des années de souffrance criarde ou sourde dont on ne voit pas la fin. Le manque de nourriture, de vêtements, de chauffage,... Les paysages eux-mêmes gardent les séquelles de l'invasion allemande. Ainsi, en mars 1915, les cicatrices demeurent béantes : "Les prairies sont défoncées, toutes les clôtures sont arrachées. Plus une maison intacte à Tintigny en suivant la route de Florenville. Tout est en ruine. Seule la maison communale restée debout sert d'ambulance allemande, ainsi que des maisons situées près de la gare du tram, de même que 3 maisons, route de Saint-Vincent. L'église a reçu plusieurs bombes. Dans le clocher, 3 officiers allemands furent tués. Le toit est réparé provisoirement. Tels sont les résultats des combats du mois d'août 1914"²³. Et puis, il y a aussi ces traces imprimées çà et là par l'occupant, sans aucune justification : les vexations, les changements (heure allemande), les obligations (calfeutrer les fenêtres...), les interdictions (le couvre-feu), les ordres, les réquisitions, le travail obligatoire, les arrestations et déportations,...

Les déportations de civils commencent en octobre 1916²⁴. Du côté allemand, la mise en place des déportations a une visée essentiellement économique. Outre l'anéantissement de l'économie belge et donc l'élimination d'un marché concurrent, l'objectif principal est de pallier le manque de main-d'œuvre en Allemagne. En effet, vers 1916, nombreux sont les ouvriers allemands envoyés sur le front pour y remplacer les soldats tués au combat. Dans ces conditions, la déportation d'ouvriers belges permet à l'activité industrielle allemande de se maintenir. Il s'agit donc là de déportés 'économiques'²⁵. Le recrutement de ces déportés va être systématiquement organisé. Le chiffre du contingent est fixé dès le départ par l'autorité allemande et s'élève à 350.000/400.000 hommes. La population visée, exclusivement masculine, se situe entre 17 et 55 ans. Les provinces du Hainaut et des deux Flandres vont, les premières, subir cette situation. Par la suite, le phénomène

22 L. THIRY & E. NED, *Les larmes gaumettes*, s.l., 1919, p. 125.

23 O. DEJARDIN, *op.cit.*, p. 38.

24 En fait, on sait peu de choses sur les déportations. Les ouvrages sur la question ne sont pas nombreux. Ils ont, pour la plupart, été écrits entre 1919 et 1930 et émanent de témoins indirects, ce qui peut poser quelques problèmes au niveau méthodologique, tant sur le plan de l'objectivité (patriotisme exacerbé) qu'à propos de la question de savoir si les auteurs disposent bien du recul nécessaire pour analyser la situation.

25 A ce déporté 'économique', s'oppose le déporté 'politique'. Sur ce dernier, le silence est complet. Aucun livre ne traite du sujet. Cette problématique est donc encore plus mal connue. Aussi, pour la suite de notre exposé, nous entendrons par 'déporté', le déporté 'économique'.

Le déporté de la Grande Guerre

s'étend aux autres provinces. Les levées de civils se font aussi bien dans les villages que dans les villes. En général, la population est informée par voie d'affiches qui annoncent l'âge des personnes convoquées ainsi que le lieu et l'heure de la levée. Celui qui ne se présente pas est emmené de force en Allemagne et doit payer une lourde amende. Seuls les ecclésiastiques, les médecins, les avocats et les instituteurs sont exemptés. Au jour prévu, les hommes sont triés avant d'être envoyés dans les usines allemandes. Ces déportations qui constituent une violation des règles internationales de droit et d'humanité (Convention de la Haye), susciteront des protestations internationales extrêmement virulentes. Au niveau de l'épiscopat belge, la réaction ne se fait pas attendre puisque dès novembre 1916, le cardinal Mercier pousse son *Cri d'alarme*²⁶. Malheureusement, les nombreuses marques d'indignation ne mettront pas fin aux déportations.

Dans l'ensemble, il est malaisé de vouloir saisir l'ampleur de ces déportations au niveau local. Seuls restent quelques témoignages. Dans son *Rapport sur la situation de l'église de Rulles pendant la guerre*, le curé de Rulles, l'abbé Lemaire, résume ainsi la situation : "Le 2 décembre 1917, dix-sept jeunes gens furent déportés à Cassel où ils subirent toutes sortes de vexations par suite de leur refus de travailler pour l'ennemi. Aucun mort, trois ou quatre malades. L'armistice mit fin à leurs travaux forcés"²⁷. A côté de cela, certaines entités semblent avoir été plus touchées par les déportations : "Habay-la-Neuve est une des localités du canton d'Etalle qui ont le plus souffert de la déportation. Une centaine d'hommes furent déportés, quatre trouvèrent la mort dans les geôles allemandes"²⁸. Toutefois, ces chiffres restent vagues et difficilement vérifiables (aucun nom n'est cité). Ils sont en tout cas insuffisants pour évaluer le nombre global de déportés dans les communes de la région. Quoi qu'il en soit, la peur de la déportation, elle, reste perceptible jusque la fin de la guerre. En outre, le Sud Luxembourg, comme le Hainaut et les Flandres, est soumis à un régime d'occupation militaire drastique, puisqu'il fait partie de ce que l'on appelle les 'zones d'étapes'²⁹.

Peu à peu, ces années noires, interminables, finissent par s'écouler jusqu'à la libération tant attendue : "Lors de la traversée dans les villages, les soldats alliés apportèrent avec eux cette même joie exubérante, Rulles, Houdemont qui avaient tant souffert de la folie allemande purent enfin retentir de cris de joie"³⁰.

Enfin, pense-t-on, la guerre est terminée ! Pourtant, celle-ci – qu'on le veuille ou non – a fortement marqué les mentalités, engendrant au passage une 'culture de guerre' avec

26 Cardinal MERCIER, *Cri d'alarme des évêques belges à l'opinion publique*, Londres, 1917.

27 ARCHIVES PAROISSIALES DE RULLES.

28 *L'Avenir du Luxembourg*, 20-21.IX.1920, p. 1, col. 4.

29 D'après S. DE SCHAEFDRIJVER, *De Grootte Oorlog. Het Koninkrijk België tijdens de Eerste Wereldoorlog*, Amsterdam/Anvers, 1997, p. 103-138 : Les *Etappengebiet* sont sous le commandement suprême de la IVe armée allemande.

30 A. THOMAS, *op.cit.*, p. 121.

Le déporté de la Grande Guerre

laquelle il faut désormais compter. Dans cette optique, la fin du conflit ne constitue pas du jour au lendemain un 'retour à la normale'. Tristesse et joie sont mêlées. Au delà des dégâts matériels ou économiques, c'est tout un ordre social qui a été bouleversé. De fait, les hommes qui sont morts étaient agriculteurs, bûcherons, boulangers,... Certains ne peuvent être remplacés. Quant à ceux qui reviennent, sans doute leur faut-il un temps de 'réadaptation'. Qui plus est, tous ne pourront pas réintégrer leur place; c'est le cas des nombreux mutilés ou encore de quelques déportés qui ne rentrent chez eux que pour mourir.

Partout, le deuil n'a cessé de frapper. Si des millions d'êtres humains sont morts, ceux qui leur survivent n'en sortent pas indemnes. Des prisonniers, des combattants, des déportés reviennent. Mais tout est dépeuplé. Atteints dans leur chair, dans leur coeur,



- Départ d'un convoi de déportés, novembre 1916
(Dessin tiré d'un recueil de croquis offert au commandant Martily du *Courrier de l'Armée*, Maestricht, 8.II.1917, conservé au MUSÉE ROYAL DE L'ARMÉE ET D'HISTOIRE MILITAIRE, *Cabinet des Estampes*, EST/1670, p. 17)

soldats et civils demeurent comme hébétés face à la douleur. A ce drame collectif qu'est la guerre, se superposent les deuils individuels. Chacun pleure un mari, un fils, un ami, un frère, un amant... Même terminée, la guerre est là. En témoignent les monuments aux morts...

II. Monuments aux morts et représentations sociales

Bouleversant la donne d'un ordre jusque-là bien établi, la Grande Guerre, en engendrant des situations inhabituelles, souvent tragiques, va inéluctablement créer des catégories nouvelles. Combattants, déportés, victimes civiles, quels sont le statut et la place accordés à ces rescapés dans le monde d'après-guerre ? Lorsqu'ils sont morts, quelle idée la société des années vingt et trente se fait-elle du soldat, du déporté, du fusillé ? Tenter de tracer les portraits des différents protagonistes – se trouvant à la fois sur les monuments aux morts, dans les discours qui les accompagnent, à travers la presse relatant les cérémonies –, bref, reconstituer la manière dont ces acteurs sont perçus, c'est en même temps mettre le doigt sur les conceptions, les mentalités de l'époque et peindre 'l'après' d'une guerre qui reste douloureusement présente.

Dans les communes gaumaises et ardennaises étudiées, il arrive que certaines plaques ou monuments aux morts de 14-18 soient dédiés à un seul type de personnage. Soit parce que ce sont les seuls administrés morts durant la guerre (seuls des noms de combattants sont repris sur les monuments de Buzenol, Légglise, Mellier...), soit parce que la catégorie en question désire son propre mémorial. Néanmoins, de tels cas restent assez exceptionnels. La plupart des mémoriaux reprennent à la fois et souvent dans cet ordre – tout en veillant à bien les classer chacun selon sa catégorie – les noms des combattants, des fusillés, des déportés ³¹.

Si les différents acteurs sont souvent distingués, qualifiés (“martyrs” pour les civils, “héros” pour les soldats...) ou loués d'une façon particulière, il arrive aussi qu'ils se rejoignent sous la même dénomination comme à Thibessart où parmi les “martyrs” –présentés par ordre alphabétique – se trouvent trois fusillés et deux soldats ³². En fait, il n'y a guère que la stèle apposée sur le mur de l'école de Villers-sur-Semois qui se contente d'un laconique “à nos morts glorieux”, sans en préciser les statuts. Cela est plutôt rare. Si l'on distingue ainsi les morts, c'est que chaque ‘catégorie’ va vouloir être considérée en tant que telle et valorisée. Cette lutte de reconnaissance pour les morts, mais aussi pour eux-mêmes, constitue pour les survivants un des enjeux existentiels

31 Il existe des exceptions : à Vance, le nom du fusillé vient avant celui du combattant et des déportés; à Tintigny, tous les noms des combattants, des résistants et des déportés sont au-dessus de ceux des fusillés.

32 Ainsi, la commune d'Assenois exprime ses “sympathie et regrets” aux fusillés; dans l'église de Sainte-Marie, on prie pour que Dieu couronne les soldats morts au champ d'honneur tandis qu'aux victimes civiles s'adresse cette béatitude : “Bienheureux ceux qui souffrent”.

de l'après-guerre. Cette mutation, véritable interpellation de la société, se marque par exemple sur les monuments à travers l'image du déporté...

III. Le déporté : un héros ?

Si les noms des déportés sont burinés dans la pierre, force est de constater que leur représentation sur les monuments demeure pour le moins discrète³³. Communément absent des statues ou des bas-reliefs, l'hommage au déporté ne s'exprime guère davantage dans les épitaphes. Dans les communes étudiées, seul le monument de Vance précise que ses déportés sont morts en Allemagne. Les autres se contentent de graver leurs noms sous l'appellation "déportés". Contrairement aux fusillés ou aux combattants, aucune espèce de laïus ne semble leur être adressé. Le seul propos qui les évoque et s'adresse directement aux morts est l'inscription de la plaque des déportés de Tintigny, érigée en 1923. Pourtant, là encore, le texte reste assez sobre. Cette apparente réserve des monuments est-elle fortuite ? Peut-être pour comprendre cette relative discrétion importe-t-il de se tourner vers les déportés eux-mêmes.

Au lendemain de la Grande Guerre, la situation des déportés n'est pas aisée³⁴. Ne pouvant être assimilé ni au combattant volontaire, ni au fusillé innocent, le déporté constitue un cas 'à part' et est plus ou moins bien considéré. Face aux souffrances de ceux qui se sont sacrifiés de leur plein gré ou qui ont été injustement mis à mort par l'occupant, les épreuves des déportés sont quelque peu relativisées, a fortiori lorsque ces derniers ont survécu, car ceux qui reviennent paraissent plus ou moins 'suspects'. En outre, les attitudes des déportés peuvent être tellement variées (il y a ceux qui se sont soumis, ceux qui ont accepté de travailler pour les Allemands et les autres) qu'aux yeux de certains, il faut nécessairement séparer le bon grain de l'ivraie. C'est dans cet esprit que la Commission de la Reconnaissance nationale de la Province de Luxembourg adresse aux bourgmestres sa circulaire du 23 novembre 1919. Ce document précise en effet : "Des propositions peuvent toujours être faites en faveur des ouvriers déportés pour refus de travail qui sont décédés en Allemagne ou rentrés au pays, malades par suite des mauvais traitements subis. Pour chaque déporté que vous signalerez, vous devrez, Monsieur le Bourgmestre, joindre à l'état de renseignements une attestation

33 Cette constatation semble prévaloir, en général, en Wallonie puisque, comme le notent A. TIXHON & L. VAN YPERSELE ("Du sang et des pierres. Les monuments de la guerre 1914-1918 en Wallonie", p. 120 de ce numéro), "Les déportés ont également payé un tribut important au conflit. Présents sur pratiquement toutes les inscriptions dédiées aux morts, ils figurent relativement peu sur les mémoriaux".

34 S'il faut distinguer le déporté politique du déporté économique, nos différentes sources abordent uniquement la question du second. Par ailleurs, il n'existe pas, à proprement parler, d'ouvrage de référence relatif à la déportation en Belgique durant la Première Guerre. Le principal travail à ce sujet date de 1927 : F. PASSELECO, *Déportation et travail forcé des ouvriers et de la population civile de la Belgique occupée (1916-1918)*, Paris, 1927.



• Plaque des déportés de Tintigny, inaugurée en 1923.
(Photo Stéphanie Claisse)

établissant qu'il n'a jamais accepté de travail favorable à l'ennemi" ³⁵. Plus loin, la 'menace' se précise : "On doit avoir posé un acte de courage ou de dévouement pour pouvoir être l'objet d'une proposition de distinction. Il ne peut donc être question de donner des récompenses honorifiques aux personnes qui ont été, sans raison d'ordre

patriotique, victimes de la barbarie de l'ennemi ou qui, conduites de force au travail, se sont soumises aux injonctions de l'occupant". En résumé, aux yeux des autorités, tous les déportés ne se valent pas. Comme le souligne une autre note administrative de 1920 : "sont exclus du bénéfice des distributions de vêtements : (...) 3°/ les civils ayant travaillé librement en Allemagne et ayant obtenu un salaire rémunérateur. 4°/ Les civils qui sont allés travailler volontairement en Allemagne (...)". Et de conclure : "D'une façon générale, les civils qui ont obtenu des salaires élevés ne sont pas les déportés qu'il y a lieu de secourir (...) "³⁶.

La Fédération des Déportés des provinces de Namur et de Luxembourg ³⁷, qui voit le jour en septembre 1920, reste, elle aussi, très prudente quant au recrutement de ses futurs membres : est seul susceptible d'y être admis celui qui "peut justifier que, ayant agi dans le but désintéressé de servir la Belgique, [il] a pour ce motif été déporté. Si des cas spéciaux ou douteux se présentent, le conseil d'administration en décidera". Plus loin, le communiqué ajoute : "Celui qui demande son admission accepte par le fait, d'être discuté, et même éliminé si le comité n'a pas ses apaisements" ³⁸. Bref, il en va de l'honorabilité même de cette association qui se veut irréprochablement patriotique et attend patiemment le jour où, au passage des déportés, "l'on dira : C'est l'âme belge qui passe; la même pensée d'un peuple héroïque qui a souffert, qui a lutté et qui lutte encore pour le triomphe du droit par la justice, la même pensée d'un peuple qui veut la victoire complète par l'union fraternelle" ³⁹. Ce rêve ne traduit-il pas une profonde soif de reconnaissance ? ⁴⁰. Pour y parvenir, une sélection des déportés semble tout d'abord s'imposer.

Y aurait-il des 'bons' et des 'mauvais' déportés ? C'est ce que semblent également insinuer les combattants d'Habay-la-Neuve qui, lors de leur assemblée générale, envisagent l'admission de deux délégués des déportés au comité du monument. Le débat s'engage. Le secrétaire des combattants, M. Servais, suggère d'admettre cette légitime demande.

35 Circulaire de la Commission de la Reconnaissance nationale (Province de Luxembourg) adressée aux bourgmestres, 23.XI.1919 (ARCHIVES COMMUNALES D'ASSENSOIS, boîte 547.1 : Etat de guerre et suites. Situation de certaines personnes. Instructions).

36 Annexe I à la circulaire n° 49 RG du 13.I.1920 (*Ibidem*).

37 Selon ses propres déclarations, les intentions de cette fédération sont multiples : défendre les revendications des déportés par tous les moyens légaux, les conseiller et les défendre pour les dossiers fournis devant les tribunaux de dommages de guerre, mais aussi intervenir en faveur de ses affiliés pour l'octroi des emplois publics et l'obtention de certaines faveurs accordées par l'Etat. D'après *L'Avenir du Luxembourg*, 4.IX.1920, p. 1, col. 4.

38 *Ibidem*.

39 *Idem*, col. 5.

40 Remarquons qu'en 1920, cette reconnaissance n'est pas tout à fait acquise puisqu'à l'époque, on est en pleine question des réparations allemandes, débat dont l'issue décevra beaucoup les Belges. Cfr R. DEPOORTERE, *La question des réparations allemandes dans la politique étrangère de la Belgique après la Première Guerre mondiale, 1919-1925*, Bruxelles, 1997.

Le déporté de la Grande Guerre

Après avoir décrit les souffrances des déportés, il (dé)montre leur patriotisme et fait appel à l'union la plus complète. Sur quoi l'assemblée accepte la proposition "à condition que ces délégués soient des enfants du village, de nationalité belge et qu'ils n'aient jamais travaillé volontairement pour l'ennemi"⁴¹. L'invitation émanait des combattants eux-mêmes puisque quelques semaines plus tôt, l'un d'eux avait démontré aux déportés "la nécessité d'une union étroite du déporté et du combattant"⁴². Toutefois, ces derniers vont garder la main mise sur le monument. Celui-ci ne représente-t-il pas un Jass triomphant ? On y cherche vainement la trace de déportés. Pourtant, "Habay-la-Neuve est une des localités du canton d'Etalle qui ont le plus souffert de la déportation. Une centaine d'hommes furent déportés, quatre trouvèrent la mort dans les geôles allemandes"⁴³. Leurs noms figurent bien sur le monument mais rien ne précise qu'il s'agit là de victimes de la déportation. Mélangés à ceux des combattants⁴⁴, les déportés semblent avoir été, en quelque sorte, absorbés... Est-ce là le signe de l'union étroite tant escomptée ?

Vers 1923, commence le rapatriement des corps de certains déportés. A l'instar des soldats, les dépouilles des déportés sont réinhumées aux cours de funérailles solennelles auxquelles assistent tous les habitants de la localité. La vague commence à Villers-sur-Semois où, à partir de janvier 1923, la population attend avec impatience le retour des défunts : "Elles vont donc rentrer chez nous, elles aussi, ces lamentables victimes de la déportation, de cette odieuse levée de gens sans défense accomplie au mépris de tout droit et dans des conditions de férocité qui marquent l'Allemagne au front, pour l'éternité, du fer rouge de l'infamie"⁴⁵. On retrouve dans ces discours le langage des martyrs et le désir de vengeance si courants à l'époque. De semblables cérémonies ont lieu à Saint-Vincent (le 31 janvier 1923), à Hachy (le 14 février 1923), à Etalle (le 25 février 1923)... Pour la Ligue des Déportés du canton d'Etalle, c'est l'occasion de rassembler toutes ses ligues locales afin de prendre part à l'enterrement "des restes de deux de ces malheureux camarades d'exil décédés au camp de Cassel, victimes des atrocités subies au cours de leur déportation (...)"⁴⁶. Fait saillant, les discours s'attardent moins sur les détails du calvaire des déportés que sur les circonstances de leur départ (lorsqu'ils ont été emmenés, tels des esclaves) et leur sort final. Il arrive que certains rescapés évoquent pudiquement la résistance des prisonniers dans les camps, leur refus de travailler, de se laisser abattre malgré le froid, la faim, la vermine... Toutefois, aux yeux de tous, le plus douloureux est l'éloignement de la terre natale. Ainsi, si beaucoup de déportés sont morts, "victimes de la barbarie, de la cruauté allemande", ce qui frappe le plus les esprits est "la cruelle destinée de mourir en pareil exil et d'être enfermé en pareille terre

41 *Les Nouvelles*, 31.X.1920, p. 2, col. 5.

42 *Idem*, 21-22.IX.1920, p. 2, col. 4.

43 *L'Avenir du Luxembourg*, 20-21.IX.1920, p. 1, col. 4.

44 Sur le monument, les noms des combattants et des déportés sont rassemblés en une seule liste établie par ordre alphabétique, sous la statue d'un soldat belge écrasant l'aigle allemand.

45 *L'Avenir du Luxembourg*, 28.I.1923, p. 1, col. 5.

46 *Idem*, 1.II.1923.

maudite”⁴⁷. Leur retour sur le sol maternel est donc une délivrance. D’ailleurs ne se sont-ils pas, eux aussi, battus pour le Salut de la Belgique ? Dans le discours prononcé en février 1923 par M. Thiry, ancien déporté, Dieu lui-même est pris à témoin : “Dieu de Justice et de bonté, vous le savez, vous qui mesurez divinement tous les actes et les sacrifices humains, vous savez que nos frères de la déportation à Cassel ont donné leur vie pour une cause sacrée et que vous aimiez, puisqu’enfin, vous leur avez donné la victoire ici-bas. Donnez-leur la victoire éternelle pour qu’ils puissent vous offrir pendant des siècles, leur humble sacrifice en faveur de la Patrie belge”⁴⁸.

L’âge d’or, celui de la Reconnaissance (divine) des déportés serait-il enfin arrivé ? Non pas. Il faut nuancer. Dans l’ensemble, les cérémonies de réinhumation de déportés, dans les communes analysées, ne sont pas aussi nombreuses et répandues que celles des soldats. Parallèlement, on compte moins de fêtes ou d’inaugurations de drapeaux pour les déportés⁴⁹. Celles qui ont lieu n’en dénotent pas moins une certaine générosité. Ainsi, le drapeau offert aux déportés de Saint-Vincent est-il le fruit d’une souscription publique avec la participation de l’administration communale. De telles manifestations s’accompagnant inévitablement de discours, c’est chaque fois l’occasion pour les déportés de rappeler les souffrances endurées au nom de la Mère Patrie.

Par ailleurs, à cette époque, les choses semblent bouger pour les déportés. En janvier 1923, la Ligue des Déportés du canton d’Etalle envoie une lettre au ministère des Affaires économiques au sujet du retard apporté par le tribunal des dommages de guerre d’Arlon dans certains dossiers de déportés. La réponse du ministère lui apparaissant insuffisante, elle riposte par de nouvelles revendications. Celles-ci seront enfin entendues puisque le 16 février, c’est le commissaire principal près des cours et tribunaux de dommages de guerre lui-même qui garantit que les dossiers des déportés vont être promptement examinés⁵⁰. Par la suite, ce succès auprès de la population et des autorités semble un peu retomber. Pour autant, les déportés ne sont pas oubliés. Par exemple, la réinhumation des restes du dernier déporté de Vance (mort en captivité à Heidelberg) en janvier 1927 voit une forte participation de la population⁵¹. En fait, plus que du temps qui s’écoule, la considération envers les déportés varie d’une commune à l’autre. Si par

47 *Idem*, 3.II.1923, p. 1, col. 3-4. Le sort des déportés morts en Allemagne est également perçu à Villers-sur-Semois comme “l’exil le plus tragique qui se puisse s’imaginer, dans la terre de nos ennemis et quels ennemis !” (*Idem*, 2.II.1923, p. 1, col. 4).

48 *Idem*, 3.II.1923, p.1, col. 4-5.

49 Une telle manifestation a lieu en mai 1923 pour tous les déportés du canton d’Etalle sous les auspices de la Fédération nationale des Déportés et des administrations communales du canton (*L’Avenir du Luxembourg*, 13.V.1923, p. 1, col. 4).

50 *Idem*, 25.II.1923, p. 1, col. 4-5.

51 *Idem*, 22.I.1927, p. 1, col. 4-5.

exemple, à Etalle, les déportés semblent bien représentés et leur présence souhaitée, ce n'est pas le cas partout.

Dans une lettre adressée en 1919 aux édiles de Tintigny, Edouard Claisse, ancien déporté, demande au conseil communal de tenir à l'œil son secrétaire, M. Lamotte, qui aurait tendance à minimiser – voire carrément nier – le mérite des déportés. Ce dernier aurait en effet déclaré à son homologue d'Etalle “que les déportés ne méritaient absolument rien en fait de dommages, qu'ils s'en trouvaient bien, qu'ils gagnaient en majorité de l'argent et que par le fait ils ne méritaient aucune distinction honorifique, que comme lui avaient d'ailleurs affirmé plusieurs bourgmestres des environs, qu'ils laisseraient bien les déportés se débrouiller tout seul (*sic*)”⁵². Et le signataire de faire appel à la vigilance de tous. Cette marque de dénigrement de la part du secrétaire communal – apparemment perçue par les déportés comme une provocation – les aurait-elle poussés à vouloir s'affirmer et à revendiquer l'existence d'un mémorial distinct obtenu en 1923 ? A moins que les déportés en aient eu tout simplement assez d'attendre que le monument du parvis de l'église soit terminé⁵³ et aient décidé d'immortaliser les leurs plus promptement. Peut-être cette résolution s'inscrit-elle, en outre, dans l'air du temps... Rappelons que vers 1922 commence l'ère des réinhumations des soldats et des déportés que ces cérémonies tendent à glorifier... Pour les déportés de Tintigny, le temps de la Reconnaissance serait-il enfin venu ?

Toujours est-il qu'en août 1923, on peut lire dans *L'Avenir du Luxembourg*: “A la mémoire des déportés morts en captivité - Les membres de la section de Tintigny de la Ligue des déportés ont décidé l'érection d'une plaque commémorative qui sera inaugurée le dimanche 26 après-midi, et qui rappellera les noms des déportés de la commune morts en captivité : MM. Albert Flamion, Sylvain Lafontaine, Alfred Lahure et Joseph Rion”⁵⁴. La presse ne s'attarde guère sur cette inauguration alors que, justement, l'on sent chez ces déportés un profond besoin d'être pris en considération. Par contre, l'article mentionne l'absence d'un membre de l'administration communale. Il semble que cette défection ait quelque peu troublé la fête. C'est ainsi que deux semaines plus tard l'incident fait l'objet d'un communiqué dans la même gazette : “Nous recevons une correspondance relative à l'inauguration de la plaque aux déportés morts, et relevant une allusion qui visait l'absence d'un conseiller. Comme il s'agit d'un différend d'un caractère personnel, nous ne tenons pas à ouvrir une polémique à ce sujet. Disons seulement que le conseiller intéressé avait ses motifs de s'abstenir”⁵⁵. Perceptible dès 1919, la tension

52 Lettre d'Edouard Claisse au conseil communal de Tintigny, 3.XI.1919 (ARCHIVES COMMUNALES DE TINTIGNY, boîte 547.1 : Etat de guerre et suites. Déportés 14/18).

53 En fait, le monument de Tintigny n'aurait été inauguré que dans les années trente...

54 *L'Avenir du Luxembourg*, 20-21.VIII.1923, p. 1, col. 3.

55 *Idem*, 9.IX.1923, p. 1, col. 3.

Le déporté de la Grande Guerre

entre l'administration et les déportés de Tintigny ne semble pas encore dissipée quatre ans plus tard... Quant à l'inscription de la plaque commémorative, "Reconnaissance des déportés à leurs camarades", elle revient pour les destinataires à s'autoproclamer puisque, *in fine*, la gratitude émane des déportés eux-mêmes et non de la société. Après tout, 'on n'est jamais si bien servi que par soi-même'. Cependant, on peut se demander si une telle reconnaissance, octroyée entre semblables, est, en fin de compte, efficace. En tout cas, il est évident qu'elle est beaucoup moins forte et bien moins satisfaisante.

Quoi qu'il en soit, dans cette localité, le sort des anciens déportés ne semble pas



- Distinction appelée "Croix des Déportés", décernée après l'arrêté royal du 8 avril 1924. (Document MUSÉE DE L'ARMÉE ET D'HISTOIRE MILITAIRE, DG-(b)2609)

s'améliorer avec le temps. Au début des années trente, ils se perçoivent comme peu ou mal considérés et demeurent insatisfaits. Plus étonnant, les anciens combattants de Tintigny ne se sentent pas non plus reconnus alors que sur le plan national, ils le sont ! Nous pourrions longuement nous interroger sur ce paradoxe. En tout cas, les anciens combattants et les anciens déportés de Tintigny vont se réunir dans une même association. C'est ainsi qu'en 1930, en signe de protestation, la section des combattants et des déportés de Tintigny "considérant la mauvaise grâce avec laquelle en haut lieu les revendications légitimes des Anciens Combattants et Déportés sont examinées décident à l'unanimité des membres présents de ne participer à aucune fête du Centenaire, si satisfaction n'est pas accordée, et passe à l'ordre du jour"⁵⁶. Plus de dix ans après la fin de la Grande Guerre, des blessures restent donc ouvertes et les aspirations des rescapés semblent loin d'être toujours rencontrées.

Coïncidence ou non, sur plusieurs stèles, les noms des déportés surgissent en dernier. En tout cas, pour eux, la reconnaissance officielle et sociale sur le plan national comme local ne paraît pas directement acquise, voire aller de soi. Somme toute, une certaine défiance quant à leur patriotisme peut parfois rester de mise, alors que les combattants et les fusillés recueillent, eux, tous les hommages... mais ne semblent pas non plus rassurés.

IV. Conclusion

A travers les différentes sources examinées ici, il semble, finalement, que la place du déporté au lendemain de la Première guerre ait été complexe et, en définitive, peu enviable. Après avoir été emmené dans des camps, avoir connu l'exil et subi de mauvais traitements, le voilà obligé de justifier ses souffrances. De prouver qu'il a été un 'bon déporté'. Car, comme l'affirme cette circulaire de 1919, seuls les bons déportés seront reconnus : "Il y a lieu de ne pas perdre de vue que tous ceux qui furent exilés fin 1916, l'ont été parce qu'ils n'ont pas voulu travailler contre leur patrie, aussi les déportés de cette époque qui malgré les dures privations et les tortures qu'ils subirent dans les camps et les kommandos allemands ont toujours maintenu leur refus de travail, doivent être signalés à la Commission de la Reconnaissance Nationale"⁵⁷. Comme nous l'avons vu, cette reconnaissance ne va pas sans mal.

Dans les archives communales de Tintigny, nous avons retrouvé deux exemples de "certificat de déportés". Tous deux datés du 28 septembre 1919, ils sont chacun co-

56 Lettre de la section des combattants et déportés de Tintigny à M. A. Pireaux, président des Fêtes du Centenaire de Tintigny, 13.II.1930 (ARCHIVES COMMUNALES DE TINTIGNY, boîte 547.1 : Etat de guerre et suites. Déportés 14/18).

57 Circulaire de la Commission de la Reconnaissance nationale (Province de Luxembourg) adressée aux bourgmestres, 23.XI.1919 (ARCHIVES COMMUNALES D'ASSENOIS, boîte 547.1 : Etat de guerre et suites. Situation de certaines personnes. Instructions).

signés par deux témoins et le bourgmestre de Tintigny ⁵⁸. Sur le premier document, on peut lire : “Le soussigné Noël Guillaume déclare que Mr Arthur Robert a partagé sa nourriture avec moi-même, alors que lui-même se mourrait de faim. Camp de Cassel (Allemagne). Certifié exact”. La seconde pièce est un peu plus détaillée puisque le même Noël Guillaume ⁵⁹ “déclare reconnaître que Mr François Collignon a agi en vrai père de famille. Motifs : répartition : pains et soupe. Charbon et bois. Propagande pour la défense du travail volontaire, expulsion des marchands d’hommes hors des baraques. A subi également le traitement du fameux Lazarett de Cassel pour refus de travail (Camp de Cassel). Certifié exact”. Bref, de ces documents, il ressort que la reconnaissance aux déportés n’est octroyée qu’après avoir pris quelques précautions sous la forme d’une petite ‘enquête’ locale.

En définitive et dans ces conditions, on peut comprendre que certains anciens déportés se soient sentis plus ou moins suspectés, ou, pour le moins, pas reconnus à leur juste valeur, puis, en quelque sorte, lésés ou laissés pour compte. D’où leur lutte pour obtenir une véritable reconnaissance.

Dans la même optique et pour terminer, remarquons qu’il est tout aussi malaisé d’expliquer pourquoi certains anciens combattants ont partagé ce sentiment de rejet. Car dans les faits, tant sur le plan national que local, les combattants ont pu jouir d’un prestige certain ainsi que d’une reconnaissance officielle. C’est là un étrange paradoxe qui nous amène à nous interroger sur le fonctionnement même de la reconnaissance sociale. Sur ce point, l’histoire des mentalités a encore beaucoup à nous apprendre.

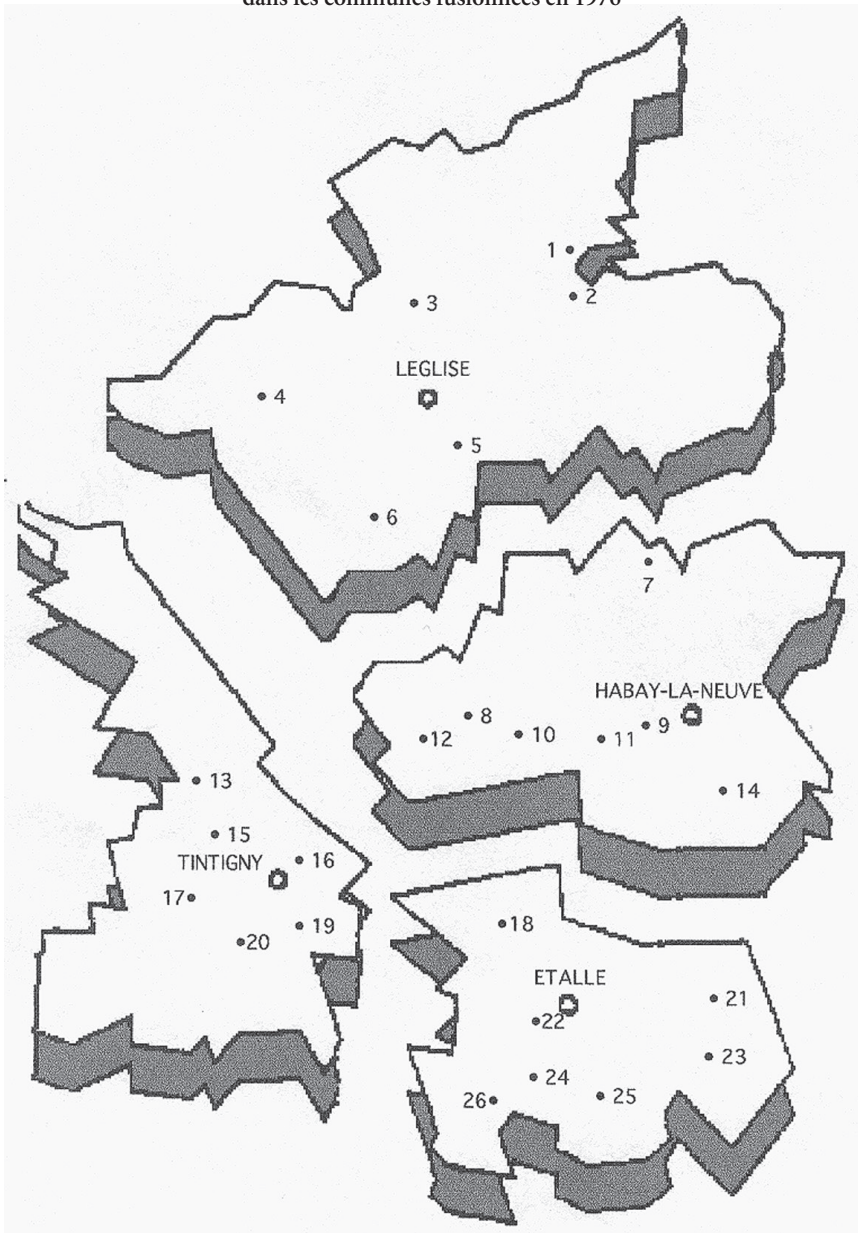
* STÉPHANIE CLAISSE (1975) est licenciée en histoire de l’UCL. En 1999, elle a réalisé un mémoire sur *La Mémoire de la guerre 1914-1918 à travers les monuments aux morts dans les communes d’Etalle, Habay, Légglise et Tintigny*. Elle termine actuellement un diplôme en journalisme à l’UCL.

58 Ansart.[Tintigny], 28.IX.1919 (ARCHIVES COMMUNALES DE TINTIGNY, boîte 547.1 : Etat de guerre et suites. Déportés 14/18).

59 Noël Guillaume est un ex-déporté du camp de Cassel (Allemagne). Après la guerre, il devient secrétaire de la section des déportés de Tintigny et secrétaire adjoint à la Ligue du Canton d’Etalle (*L’Avenir du Luxembourg*, 31.VIII.1923, p. 1, col. 4).

Le déporté de la Grande Guerre

Localisation des monuments aux morts de la guerre 14-18
dans les communes fusionnées en 1976



- | | | | | | |
|--------------|--------------------|--------------|-----------------------|-------------------------|----------------|
| 1 Volaiville | 6 Mellier | 10 Rulles | 15 Breuvanne | 19 Poncele | 23 Chantemelle |
| 2 Witry | 7 Anlier | 11 Houdemont | 16 Ansart | 20 Bellefontaine | 24 Fratin |
| 3 Ebly | 8 Marbehan | 12 Orsinaing | 17 St Vincent | 21 Vance | 25 Buzenol |
| 4 Assenois | 9 Habay-la-Vieille | 13 Rossignol | 18 Villers-sur-Semois | 22 Ste-Marie-sur-Semois | 26 Huombois |
| 5 Thibessart | | 14 Hachy | | | |